DROITS D'URGENCE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

LE DROIT, UN OUTIL POUR COMBATTRE L'EXCLUSION

Sommaire

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT 3

DROITS D'URGENCE EN EN 2019 5

L'ACCES AU DROIT MOBILE 10
- LES RELAIS D'ACCÈS AU DROIT
- LES PERMANENCES ASSOCIATIVES ASSURÉES PAR LES BÉNÉVOLES
- L'INTERVENTION DES CABINETS D'AVOCATS VOLONTAIRES (PRO BONO)
- LE PARTENARIAT BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ
- ACCÈS AU DROIT ET SANTÉ MENTALE
- PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

L'ACCES AU DROIT DANS DES LIEUX DEDIES 22
- LES POINTS D'ACCÈS AU DROIT DANS PARIS
- LES POINTS D'ACCÈS AU DROIT PÉNITENTIAIRES

L'ACCES AU DROIT, UN ENJEU NATIONAL 29
- LA FORMATION
- LA PARTICIPATION AUX RÉSEAUX
- DROITDIRECT.FR

FOCUS : LES VIOLENCES CONJUGALES 35

NOS RESSOURCES 40

LES ÉQUIPES DE DROITS D'URGENCE

LA SITUATION FINANCIÈRE

NOS SOUTIENS

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

C'est dans un contexte inédit que nous sortons notre dernier rapport d'activité.
La crise sanitaire nous a obligés à redoubler d'efforts, pour notre association mais aussi et surtout, pour nos usagers.
Pour nous, d'abord. A peine remis d'une crise financière importante en 2018 et alors que nous commencions à nous redresser en 2019, ce dont ce rapport est le témoin, la période du confinement nous a de nouveau contraints à faire face, comme beaucoup d'autres associations, à une possible perte de nos emplois et à une nouvelle détérioration de nos finances.
L'aide de l'Etat et de nos partenaires institutionnels, ainsi que la forte mobilisation de la direction et de nos équipes ont été exceptionnelles. Le conseil d'administration et moi-même souhaitons ici exprimer nos plus sincères remerciements à tous. Une fois de plus, c'est grâce à la force d'engagement de nos soutiens et de nos salariés que nous avons tenu bon.

Pour les autres, ensuite. Car cette crise nous oblige à pourvoir aux besoins immenses que la situation de la Covid 19 a créé pour certains de nos usagers. La période du confinement a en effet été un « accélérateur d'exclusion » pour les personnes les plus démunies.
Les dépenses quotidiennes ont augmenté pour de nombreuses familles alors que certaines étaient confrontées à une diminution, voire une perte quasi-totale de leurs revenus. Pendant cette période, nous avons ainsi dû répondre à de multiples demandes quant à la perte d'emploi, aux baisses de salaires et aux difficultés rencontrées par de très nombreuses personnes pour continuer à payer leurs loyers.
Les violences conjugales ont également augmenté de 36 % en un mois et il nous a fallu déployer en urgence notre plateforme DroitDirect.fr à Paris, à la demande des maires d'arrondissement du 18ème et du 20ème, en partenariat avec le Barreau de Paris, ainsi que réorganiser nos permanences dédiées aux victimes de violences, sous la forme de prise de rendez-vous téléphoniques au lieu de permanences physiques.

La situation des gens à la rue est devenue intolérable. Droits d'urgence s'est, dès le début du confinement, mobilisé pour eux, en lançant une pétition « Mais pour rester chez soi, il faut un chez soi ! » qui, en quelques jours, à recueilli plus de 100.000 signatures, à laquelle les plus grandes associations françaises se sont jointes. Nous avons demandé un hébergement inconditionnel pour tous, tout de suite. Le ministre à la ville et au logement Julien Denormandie a répondu à notre appel, de nombreuses personnalités du monde du spectacle ont fait entendre leur voix pour cette cause, nous avons saisi le tribunal administratif de Paris qui nous a donné raison et a enjoint la préfecture d'organiser de meilleurs secours.

Dans ce rapport d'activité, nous souhaitons donc valoriser et remercier la mobilisation forte de nos équipes salariées et bénévoles et celle de nos partenaires en 2019 qui ont contribué à redonner de la visibilité et une citoyenneté à nos usagers. Sans eux, nous n'aurions pu renouveler le marché public des Relais d'accès au droit, nous n'aurions pas non plus célébré les 10 ans du dispositif Accès au droit et santé mentale, nous n'aurions pas réintégré avec une telle facilité les murs de la prison de La Santé, nous n'aurions pas pu continuer notre expérimentation de la plateforme numérique d'accès au droit DroitDirect.fr. Nous n'aurions, en un mot, pas pu survivre … après 24 ans d'existence.

“ L’ACCÈS AU DROIT N’EST PAS UN DISPOSITIF PUBLIC PARMI D’AUTRES. IL DOIT FAIRE L’OBJET D’UN TOUT. ”

Mais aujourd’hui, après le déconfinement, nous constatons que le curseur a bougé. De nouvelles formes de précarité et de pauvreté sont apparues, conséquences d’une inégalité croissante de notre société, de la crise du capitalisme, de l’apparition de nouvelles formes de travail, moins bien protégées et moins bien rémunérées, de politiques migratoires créant toujours plus d’invisibles. Malgré une prise de conscience nouvelle des pouvoirs publics, il existe encore aujourd’hui une absence de prise en compte globale de la pauvreté et de l’exclusion.
L’accès au droit n’est pas un dispositif public parmi d’autres. Il doit faire l’objet d’un tout.
Nous plaidons pour la création immédiate d’un grand service public de la solidarité.

Cette année, il nous est revenu plusieurs fois en tête des extraits du discours de Victor Hugo contre la misère, prononcé le 8 juillet 1849 devant l’Assemblée nationale législative :

« Je ne suis pas, Messieurs, de ceux qui croient qu’on peut supprimer la souffrance en ce monde ; la souffrance est une loi divine ; mais je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu’on peut détruire la misère (…) Voici donc ces faits. Il y a dans Paris, dans ces faubourgs de Paris que le vent de l’émeute soulevait naguère si aisément, il y a des rues, des maisons, des cloaques, où des familles, des familles entières, vivent pêle-mêle, hommes, femmes, jeunes filles, enfants, n’ayant pour lits, n’ayant pour couvertures, j’ai presque dit pour vêtements, que des monceaux infects de chiffons en fermentation, ramassés dans la fange du coin des bornes, espèce de fumier des villes, où des créatures s’enfouissent toutes vivantes pour échapper au froid de l’hiver (…).
Vous n’avez rien fait, j’insiste sur ce point, tant que l’ordre matériel raffermi n’a point pour base l’ordre moral consolidé ! Vous n’avez rien fait tant que le peuple souffre ! Vous n’avez rien fait tant qu’il y a au-dessous de vous une partie du peuple qui désespère ! Vous n’avez rien fait, tant que ceux qui sont dans la force de l’âge et qui travaillent peuvent être sans pain ! tant que ceux qui sont vieux et qui ne peuvent plus travailler sont sans asile ! tant que l’usure dévore nos campagnes, tant qu’on meurt de faim dans nos villes, tant qu’il n’y a pas des lois fraternelles, des lois évangéliques qui viennent de toutes parts en aide aux pauvres familles honnêtes, aux bons paysans, aux bons ouvriers, aux gens de cœur ! Vous n’avez rien fait, tant que l’esprit de révolution a pour auxiliaire la souffrance publique ! Vous n’avez rien fait, rien fait, tant que, dans cette œuvre de destruction et de ténèbres, qui se continue souterrainement, l’homme méchant a pour collaborateur fatal l’homme malheureux !
Vous le voyez, messieurs, je le répète en terminant, ce n’est pas seulement à votre générosité que je m’adresse, c’est à votre sagesse, et je vous conjure d’y réfléchir. Messieurs, songez-y, c’est l’anarchie qui ouvre les abîmes, mais c’est la misère qui les creuse. Vous avez fait des lois contre l’anarchie, faites maintenant des lois contre la misère ! »

Ce discours a 150 ans. Nous célèbrerons bientôt nos 25 ans.
Il est temps.

Jérôme GIUSTI
Président

DROITS D'URGENCE EN 2019

24 ANS D'ACCÈS AU DROIT SUR LE TERRAIN …

L'histoire de Droits d'urgence commence en 1995 lorsqu'un groupe de professionnels du droit établit le constat suivant : les personnes exclues ne se déplacent pas pour formuler une demande juridique, parce qu'ils ne savent pas où aller, parce que leur problème leur paraît insurmontable, parce que la misère isole.

Le défi est clair : dans ce que le milieu social et médical a déjà mis en place, **il faut créer des permanences juridiques spécialement destinées aux personnes exclues, qui couvriraient tous les domaines du droit.**
Fort de ce constat, l'association Droits d'urgence est fondée en août 1995 par Jean-Luc Bedos.

Son objectif : apporter une aide juridique aux grand exclus dans une logique d'intervention « in situ », au cœur des lieux d'exclusion existants (associations, hôpitaux…), dans l'idée « d'aller vers » ces publics. La permanence se tient dans un dispensaire de Médecin du Monde ainsi qu'à la Boutique de la Solidarité d'Emmaüs.

En 24 ans, Droits d'urgence a amplifié son intervention et s'engage toujours plus auprès des collectivités, des associations humanitaires (Médecins du Monde, Emmaüs, Secours Populaire, Armée du Salut…), des hôpitaux publics, des établissements psychiatriques et pénitentiaires… pour permettre à chaque personne d'avoir accès à ses droits, et faire du droit une clé pour sortir de l'isolement.

… AVEC UN ADN FORT

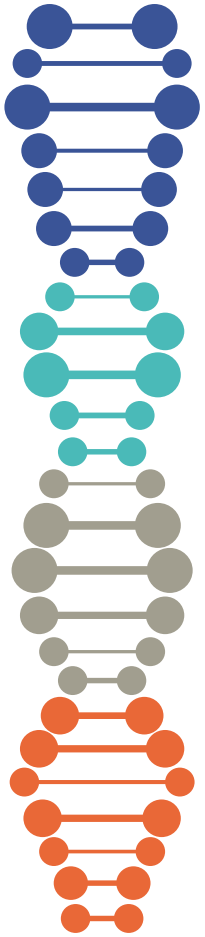

ALLER VERS LES PERSONNES EXCLUES

LES ACCOMPAGNER

TRAVAILLER AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELS (DANS LE CHAMPS SOCIAL, MÉDICAL, JUDICIAIRE)

INFORMER /FORMER CHAQUE CITOYEN, USAGER, PARTENAIRE À TRAVERS DES ACTIONS DE PLAIDOYER OU DES SESSIONS DE FORMATIONS

LES RÉSULTATS

11 337
permanences assurées

84
lieux d'intervention

2,3 m€
de budget global

46
salariés

80 533
personnes accueillies, informées et accompagnées

305
bénévoles

DES ENGAGEMENTS CONCRETS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, AVEC DES TEMPS FORTS …

JANVIER

Renouvellement du dispositif des Relais d'accès au droit

Notre objectif : répondre toujours plus, avec rigueur, aux besoins exprimés par les usagers de la Ville de Paris, en mettant l'accent sur les publics les plus démunis.

MARS

Ouverture du point d'accès au droit au centre pénitentiaire La Santé : Une permanence « in situ » pour accompagner et informer les détenus dans leurs démarches juridiques

Mise en place d'une permanence d'accès au droit numérique au PAD 13, en partenariat avec le PIMMS : Parce que la dématérialisation des services ne doit pas exclure davantage et creuser les inégalités.

JUILLET

Déménagement dans le nouveau siège de Droits d'urgence à Belleville.

De nouveaux locaux qui permettent de réunir les équipes, facilitent la cohésion, le partage !

OCTOBRE

Lancement de la plateforme DroitDirect.fr à l'attention des victimes de violences conjugales.

Permettre une orientation rapide de la victime vers le ou les professionnels référents violences conjugales adaptés et de proximité.

NOVEMBRE

Le dispositif Accès au Droit et Santé Mentale (ADSM) fête ses 10 ans !

L'objectif d'ADSM : éviter que les troubles psychiques génèrent un décrochage, une rupture du lien y compris en matière de droit.

POUR FAIRE VALOIR LES DROITS, TOUS LES DROITS…

Droits d'urgence agit en lien étroit avec les usagers et les professionnels des structures et établissements partenaires en promouvant une action généraliste. Droit des étrangers, droit de la famille, droit du logement… chaque problématique juridique est un frein et elles s'imbriquent souvent les unes dans les autres. Pour lutter contre l'exclusion, Droits d'urgence s'engage donc à répondre à toute question juridique en mettant à profit la compétence et la rigueur de juristes et professionnels du droit formés et engagés.

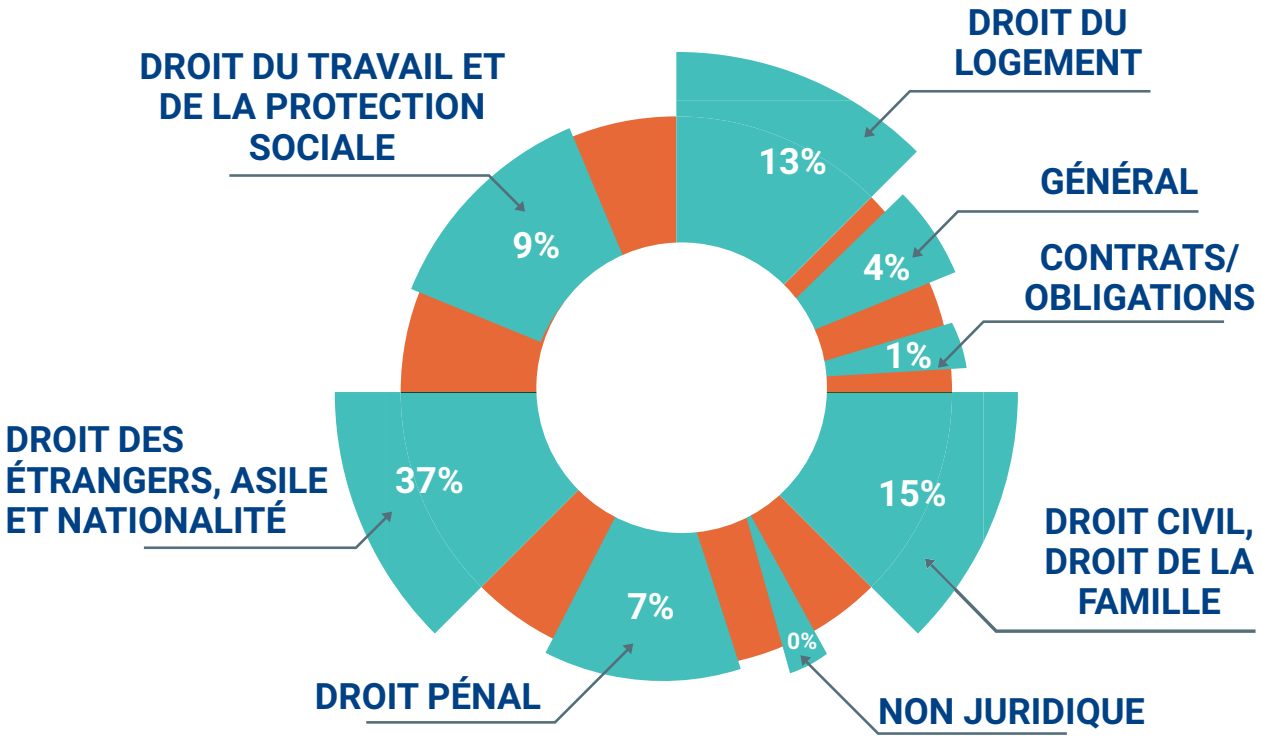

À TRAVERS PLUSIEURS DISPOSITIFS

L'ACCÈS AU DROIT MOBILE

RELAIS D'ACCÈS AU DROIT

CENTRES SOCIAUX
ESI
MJD
PAD

ACCÈS AU DROIT ET SANTÉ MENTALE

GROUPE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE PARIS « PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES » ASM 13

PERMANENCES BÉNÉVOLES

PERMANENCES ASSOCIATIVES
PERMANENCES PRO BONO
BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ

PERMANENCE TÉLÉPHONE ESH

L'ACCÈS AU DROIT, UN ENJEU NATIONAL

L'ORGANISME DE FORMATION

FORMATIONS,
SENSIBILISATIONS

DROITDIRECT.FR

PLATEFORME WEB DESTINÉE AUX VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

LES RÉSEAUX

RENADEM, OEE,
ODSE, URIOPSS

L'ACCÈS AU DROIT DANS DES LIEUX DÉDIÉS

LES POINTS D'ACCÈS AU DROIT VILLE

PAD 13
PAD 18
PAD 20

***PAD PÉNITENTIAIRES**

PAD DU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LA SANTÉ
PAD DU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

PAD = POINTS D'ACCÈS AU DROIT*

L'ACCES AU DROIT MOBILE

Parce que notre ADN, c'est « aller vers » les personnes en situation d'exclusion, nous avons choisi de nous déplacer dans les lieux d'exclusion pour aider au plus près les personnes vulnérables, là où le droit a reculé, a laissé la place à la misère et à l'exclusion. C'est pourquoi mobilité et compétences juridiques généralistes caractérisent l'action des équipes de Droits d'urgence.

LES RELAIS D'ACCES AU DROIT

MISSION
En octobre 1997, le président de Droits d'urgence propose au Président du Tribunal de Grande Instance de Paris et à la Ville de Paris la mise en place d'un programme d'aide à l'accès au droit intitulé « Relais d'accès au droit ». Des permanences gratuites et généralistes d'information, d'accompagnement et d'orientation juridiques sont alors implantées dans des structures institutionnelles et associatives, permettant d'éviter aux personnes exclues de multiplier les interlocuteurs et les lieux d'aide en centralisant la résolution des problématiques juridiques autour d'un interlocuteur.

CHAQUE SEMAINE, DROITS D'URGENCE ORGANISE 198 PERMANENCES DES RELAIS D'ACCÈS AU DROIT DANS 60 STRUCTURES PARTENAIRES

Mobilité et compétences juridiques généralistes caractérisent l'action des juristes des Relais d'accès au droit : aller vers les publics démunis, aller là où est le besoin et réparer les ruptures de droit. Parce que les plus pauvres ne méritent pas de pauvres droits nos juristes se déplacent chaque semaine de structures en structures, s'adaptent à chaque public rencontré (personnes au chômage, jeunes, âgées personnes toxicomanes, sans-abris, prostituées, victimes de violences, de traites des êtres humains, personnes sortantes de prison, demandeuses d'asile …) et traitent toutes problématiques juridiques (droit des étrangers, droit de la famille, droit du logement, droit du travail,…) pour éviter que les pertes de droits ne s'enchainent.

Les juristes des Relais d'accès au droit :

- permettent à toute personne en difficulté de connaître ses droits et de les exercer ;
- sont un relais avec les acteurs de la lutte contre l'exclusion tels que les associations spécialisées, les travailleurs sociaux, les services de police, les professionnels du secteur médical et le milieu administratif et judiciaire.

LES RELAIS D'ACCES AU DROIT

Renouvellement du marché public

A la suite du déséquilibre financier des deux précédents marchés, un nouveau marché public des Relais d'accès au droit a été renégocié et attribué à Droits d'urgence pour une période d'exécution de 2019 à 2022. Ce nouveau marché public prévoit une augmentation substantielle du plafond du marché grâce aux concours de la DAJ, de la DASES et du CASVP. L'augmentation du budget alloué au marché public des RAD s'est accompagnée d'une baisse de la volumétrie de la commande publique. La baisse de la volumétrie n'a pas été traduite, par l'association, par une diminution du nombre de juristes salariés affectés au dispositif et, ce, afin de maximiser l'offre de service aux usagers exclus et de pérenniser les emplois.

Renégociation de la convention avec le CASVP

En juillet 2019 un important travail a été réalisé avec la direction du Centre d'action sociale de la Ville de Paris afin de réécrire et adapter la convention de partenariat à l'évolution des besoins et des pratiques. Au terme de cet important travail, plusieurs changements de permanences ont été décidés :

- La suppression de 5 permanences hebdomadaires peu fréquentées assurées dans les sections locales du 12ème et du 20ème arrondissement;
- L'ouverture de 3 permanences hebdomadaires supplémentaire à destination des personnes sans-abris (à la PSA Bastille, à la PSA Gauthey et à l'ESI la Halle Saint-Didier) ;
- L'ouverture de 3 permanences hebdomadaires supplémentaire à destination des personnes démunies hébergées dans les centres gérés par le CASVP (au CHRS Pauline Roland, au CHU Baudricourt et au Pôle jeunes-Stendhal).

BILAN

16965
personnes aidées

7 784
permanences réalisées

60
lieux d'intervention

108
accompagnements des usagers dans les administrations

25
1 coordinateur + 1 assistante, 22 juristes généralistes, 1 pôle de bénévoles

7
séances d'informations collectives

79
contentieux pris en charge par des bénévoles

LES RELAIS D'ACCES AU DROIT

PAROLES DE JURISTES GENERALISTES D'ACCES AU DROIT

Cécile témoigne sur son métier

« Pour moi, être juriste au sein des Relais d'Accès au Droit c'est, avant tout, être capable de s'adapter aux diverses structures où l'on peut intervenir, à leur fonctionnement, à leurs équipes et à leur public… Ce métier nécessite une grande capacité d'écoute, de compréhension et de patience. Il est nécessaire d'écouter les personnes reçues, de prendre du temps, afin de bien comprendre et identifier leurs demandes ou difficultés juridiques. On avance souvent point par point, il faut parfois du temps pour résoudre certaines situations complexes et il faut aussi accepter qu'aucune solution ne soit parfois possible. Mais, on peut également avoir la satisfaction de voir que si notre intervention n'avait pas eu lieu, la situation n'aurait peut-être jamais été réglée. »

Eléonore témoigne sur la permanence au service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris

"De manière plus globale, les conditions d'accès au séjour des étrangers se sont durcies. On récolte beaucoup de témoignages de personnes « au bout du rouleau », notamment au SPIP où, après les difficultés de l'emprisonnement, les personnes se retrouvent face à celles du droit des étrangers.

«On essaye de se réinsérer. En plus moi je suis un battant, j'ai la tête solide. Mais là on essaye de se réinsérer mais comment on fait quand on nous claque toutes les portes à la figure».

« Je suis né au Maroc mais je n'ai pas été déclaré alors je n'existe pas ! À chaque fois que j'ai eu une OQTF, ils m'ont renvoyé au Maroc, mais le Maroc il ne veut pas de moi et me renvoie en France dès l'arrivée de l'avion sur son sol. J'ai fait ça 5 fois ! Je leur ai dit aux policiers : je suis pas une balle de ping-pong. La dernière fois, je suis même pas resté 1h à l'aéroport au Maroc. Je suis rentré en France avec les mêmes policiers qui m'avait amené. Après je suis allé en rétention pendant 45 jours et on a fait tous les consulats de Paris pour savoir si j'étais algérien, tunisien ou d'un autre pays du Maghreb. Je n'en peux plus moi de tout ça. Ça fait 40 ans que je suis en France, pourquoi on ne me donne pas de papiers ? »

Christine témoigne sur la permanence au CHRS Pauline Rolland

Force est de constater que beaucoup de ces femmes sont confrontées à un durcissement des conditions d'accès au séjour en tant que mère étrangère d'enfant français né d'une union libre. Tout le parcours administratif de la demande de la carte d'identité française de l'enfant jusqu'à la demande de titre de séjour de la mère est empreint de méfiance et de suspicion. Les délais d'attente des demandes légitimes de cartes d'identité française des enfants peuvent s'étaler bien au-delà d'un an. Certaines feront l'objet d'un sursis à délivrance, d'un refus et d'autres resteront sans réponse.

Il est important pour nous en tant que juriste de Droits d'Urgence de veiller à la légalité de ces procédures, de ces décisions et d'y répondre par la voie contentieuse en accompagnant ces mères de familles. Informer aussi ces mères de ce durcissement de la loi mais aussi des pratiques préfectorales.

LES PERMANENCES ASSOCIATIVES ASSUREES PAR LES BENEVOLES

MISSION

Depuis 1995, l'association mobilise des bénévoles professionnels du droit pour aller à la rencontre des personnes exclues en implantant des permanences d'information et d'accompagnement juridique et administratif dans les lieux gérés par des partenaires associatifs (centres d'accueil, centres d'hébergement, hôpitaux).

L'intervention des bénévoles, professionnels du droit, dans ces permanences associatives est essentielle afin d'intervenir auprès des personnes les plus vulnérables.

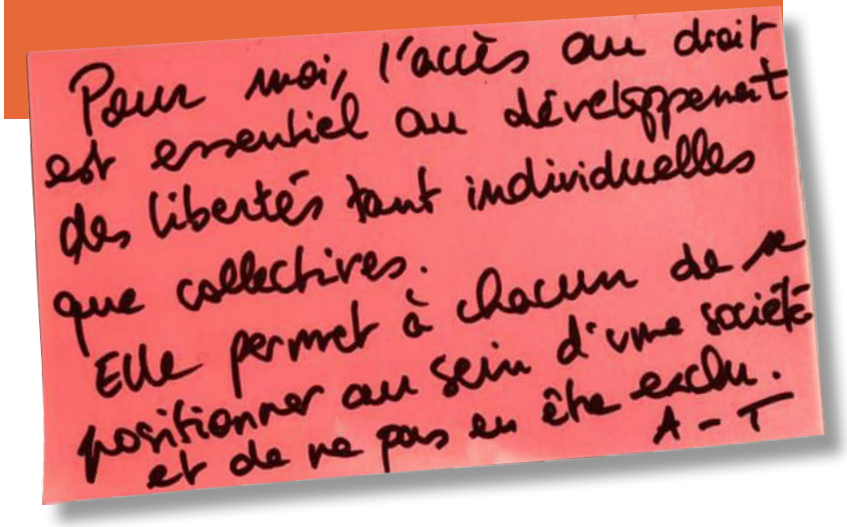

BILAN

429
personnes aidées

126
permanences réalisées

2
lieux d'intervention
- L'accueil de jour «Espace solidarité Ramey» du Secours Populaire (18è)
- L'accueil de jour « La maison dans la rue-Bichat » d'Emmaüs Solidarité (10è)

29
27 bénévoles,
2 juristes et 1 responsable formation et vie associative

LES PERMANENCES ASSOCIATIVES ASSUREES PAR LES BENEVOLES

TÉMOIGNAGE DE MARIAMA, BÉNÉVOLE, INTERVENANT À LA BOUTIQUE SOLIDARITÉ D'EMMAÜS SOLIDARITÉ :

« Je suis Mariama, j'ai 34 ans et je suis bénévole du « cru » avril 2019. J'interviens régulièrement à l'accueil au PAD13 et aux permanences juridiques à la Boutique Emmaüs.

Pourquoi le bénévolat ?
J'ai tout simplement trouvé la bonne association et c'était le bon moment pour moi.
Je suis actuellement en recherche d'emploi donc j'ai du temps, du temps de qualité car je suis dans une démarche active et positive.
On a tendance à se renfermer sur soi quand on est en rêche d'emploi. J'ai voulu garder cette ouverture aux autres. Me rendre « utile » évidemment.
Le bénévolat, pour me confronter à la réalité.
J'ai mes idéaux dans un monde parfait mais il me faut me confronter au terrain.
Et enfin, le bénévolat pour tout ce que le bénévolat a à m'apporter : expérience, légitimité, humanité.
Cela a du sens dans mon parcours professionnel et personnel.

Pourquoi avec Droits d'urgence ?
J'ai surtout été attirée par une façon de faire : Permettre aux personnes d'exercer leurs droits en connaissance de cause, leur laisser le libre arbitre, les replacer au cœur de l'attention, de leur parcours et leur permettre d'appréhender ce qui les attend.
Je vois dans Droits d'urgence une certaine humilité qui fait écho à mes propres valeurs.
(...) »

L'INTERVENTION DES CABINETS D'AVOCATS VOLONTAIRES (PRO BONO)

MISSION

Depuis 2012, Droits d'urgence met en place et coordonne des permanences juridiques Pro Bono, assurées par une équipe d'avocats volontaires dans le cadre d'un accord de partenariat établi avec les cabinets.
Cet investissement humain et financier apporte un soutien pratique aux actions de Droits d'urgence et répond en même temps aux professions de foi essentielles au travail d'avocat, que sont, le désintéressement et la solidarité.

Les grands axes de notre partenariat pro bono :

- Participation des avocats aux permanences juridiques d'accès au droit au sein de structures d'urgence sociale.
- Prise en charge de dossiers contentieux en lien avec les juristes de Droits d'urgence.
- Suivi de formations délivrées dans les domaines de droit rencontrés en permanence pour l'accompagnement d'un public spécifique.
- Assistance du cabinet sur les sujets propres à l'association.

BILAN

L'année 2019 a permis de sceller un nouveau partenariat avec le Cabinet d'avocats Orrick, qui intervient au sein du Centre d'Hébergement d'Urgence Coustou, géré par Emmaüs Solidarité.
Le développement des partenariats Pro Bono, qui permet d'ouvrir de nouvelles permanences juridiques auprès des personnes démunies, participe activement à lutter contre l'exclusion sociale par un meilleur accès au Droit.

147
personnes aidées

48
permanences réalisées

4
structures partenaires :
Hôpital Lariboisière-Fernand Widal (10è),
GHU Goncourt d'Emmaüs solidarité (10è)
GHU Coustou d'Emmaüs solidarité (18è)

29
4 cabinets d'avocats Pro Bono : Cabinet Latham &Watkins, Cabinet Ashurst, Cabinet Bredin Prat et Cabinet Orrick. 3 salariées : 2 juristes, 1 responsable formation et vie associative + 1 pôle de bénévoles expérimentés

L'INTERVENTION DES CABINETS D'AVOCATS VOLONTAIRES (PRO BONO)

TÉMOIGNAGE DE MAÎTRE CAMILLE LOUIS-JOSEPH, AVOCAT AU CABINET ASHURST, INTERVENANT AU CHU GONCOURT-EMMAÜS SOLIDARITÉ :

« J'ai commencé les permanences Droit d'Urgence avec Ashurst au CHU Goncourt en 2018 et c'est très vite devenu un de mes rendez-vous privilégiés du mois. Chaque personne rencontrée lors de ces permanences a un parcours singulier qui demande, tout d'abord, de l'écoute, puis un accompagnement personnalisé. Face à la complexité du droit des étrangers, nous assistons aussi bien les personnes hébergées que leur référent social. Nous réfléchissons ensemble à la solution la plus adaptée au dossier et fidèle à la réalité de la pratique, parfois difficile à faire accepter. Le CHU Goncourt nous accueille chaleureusement et c'est un réel plaisir de pouvoir suivre l'évolution de la situation des personnes hébergées ».

LE PARTENARIAT BARREAU DE PARIS SOLIDARITE

MISSION

L'opération "Barreau de Paris Solidarité » a été initiée et organisée en 2003 par le Barreau de Paris en partenariat avec Droits d'urgence et la Ville de Paris. Elle a pour objectif d'apporter aux habitants des quartiers populaires et zones périphériques de Paris des consultations juridiques gratuites itinérantes à bord du « Bus de la Solidarité ».En parallèle des permanences juridiques associatives mises en place avec l'Armée du Salut, Médecins du Monde et Aurore complètent l'offre de soutien social et/ou médical offert aux personnes en situation de précarité. Une juriste de Droits d'urgence est en charge du partenariat.

En 2019, La baisse d'activité s'explique principalement par les mouvements sociaux de fin d'année qui ont conduit à plusieurs annulations de permanences et à une baisse de l'affluence.

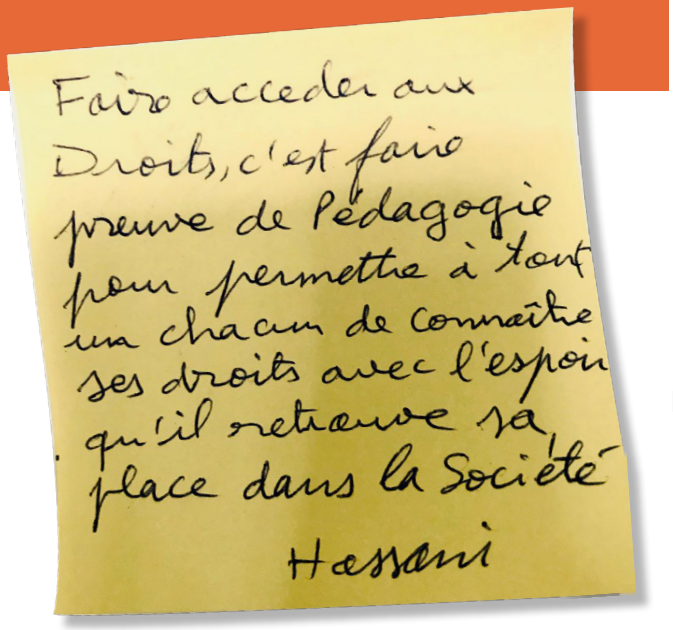

BILAN

5610
justiciables reçus

290
permanences réalisées

8
lieux d'intervention
5 lieux de stationnements du Bus
Centre d'accueil, d'orientation et d'accompagnement Médecins du Monde (12è)
Résidence Maternelle les Lilas de la Fondation de l'Armées du Salut (19è)
La villa Cœur de Femmes de la Fondation Aurore (18è)

716
1 juriste de Droits d'urgence coordinatrice du partenariat Barreau de Paris Solidarité
1 responsable de la coordination « Barreau de Paris Solidarité »
692 bénévoles du Barreau de Paris
11 bénévoles de l'association Droits d'urgence
7 bénévoles New York Bar (LLM)
2 stagiaires de l'association Droits d'urgence
2 stagiaires du Barreau

LE PARTENARIAT BARREAU DE PARIS SOLIDARITE

UNE CONSULTATION JURIDIQUE DANS LE BUS…

Un jeudi, une avocate a reçu un Monsieur pour un problème en droit de la famille. Il était en concubinage et avait deux enfants, l'aîné avait 5 ans. Au moment de la séparation, la mère l'obligeait à verser une pension alimentaire selon sa propre volonté. Elle lui avait donné le droit de voir les enfants 2 dimanches par mois. Pour aider ce Monsieur, l'avocate lui a rappelé qu'il avait autant de droits que la mère et que celle-ci n'avait pas à décider seule de la fréquence de son droit de visite et d'hébergement. Pour la pension, le montant sollicité par la mère semblait élevée par rapport aux éléments connus. L'avocate s'est référée à la table des pensions alimentaires pour lui dire le montant approximatif qu'il pouvait verser en attendant une décision de justice. Elle l'a informé qu'il avait le droit d'avoir un avocat à l'aide juridictionnelle vu ses revenus. Enfin, elle lui a conseillé de saisir le juge en la forme des référés pour que les modalités de résidence des enfants et la pension alimentaire soient fixés et expliqué la procédure. Il faut noter que les dossiers en droit de la famille sont très variés ; autorité parentale, divorce, protection des mineurs,. Il y a aussi souvent du droit international de la famille

ADSM – ACCÈS AU DROIT ET SANTÉ MENTALE

MISSION

L'idée d'un dispositif spécifique pour les personnes souffrantes de troubles psychiques et psychiatriques est née d'une réflexion entre Droits d'urgence et des professionnels sociaux et médicaux d'établissements psychiatriques dès 2006. Des constats ont été faits : les personnes souffrant de troubles psychiques ou psychiatriques sont souvent perdues face au droit et aux questions juridiques, et les professionnels démunis face à la complexité des situations. Le dispositif Accès au droit et santé mentale a finalement vu le jour il y 10 ans, en 2009, et rassemble aujourd'hui l'Association de santé mentale du 13ème et le Groupement hospitalier universitaire Paris Psychiatrie et Neuroscience comme établissements psychiatriques partenaires.

Comment et pourquoi fait-on appel à ce dispositif ? Les personnes accompagnées ne saisissent pas directement les juristes du dispositif. La situation de l'usager est d'abord étudiée lors de réunions mensuelles entre travailleurs médicaux, sociaux et juristes. Afin que les professionnels puissent réellement travailler ensemble et suivre la personne main dans main, la juriste rencontre ensuite l'usager, toujours accompagné de son référent social.

La durée de l'accompagnement varie : plus qu'un simple échange d'information, l'accompagnement s'installe souvent dans la durée ; les juristes suivent parfois des personnes pendant près de dix ans, l'intérêt de ce dispositif étant de permettre cet accompagnement « au long cours » qui s'adapte à l'évolution de la situation médicale et sociale de la personne.

BILAN

140
personnes reçues dans le cadre d'un suivi

232
entretiens juridiques

189
situations évaluées en commissions techniques rassemblant juriste, médecins et professionnels sociaux

4
3 juristes dont 1 coordinatrice (sur 2 ETP)
1 stagiaire

92
personnes reçues pour la première fois

60
lieux d'intervention

ADSM – ACCÈS AU DROIT ET SANTÉ MENTALE

A l'occasion de cet anniversaire, Droits d'urgence a organisé, le 15 octobre 2019, un colloque sur le non-recours au droit des personnes souffrant de troubles psychiques. Il a réuni plus de 60 participants. Les intervenants ont pu échanger sur les difficultés des personnes souffrant de troubles psychiques dans leur accès au(x) droit(s), ainsi que sur la méthode pluridisciplinaire mise en place par le dispositif pour favoriser cet accès. Une lecture de témoignages a également permis un retour d'expérience de bénéficiaires.

TÉMOIGNAGE DE TITA, 35 ANS

«J'ai connu la juriste de l'association Droits d'urgence en 2016 par mon assistante sociale du Centre médico-psychologique. C'était par rapport à mon titre de séjour.
En fait, en arrivant en France, j'avais un titre de séjour étudiant puis je suis tombée malade alors j'ai su que je pouvais demander un titre de séjour pour les soins.
À cette époque je travaillais au Louvre. La Préfecture m'a dit que je pouvais avoir la carte de 10 ans alors je l'ai demandée mais j'ai eu un refus avec une obligation de quitter le territoire. Ça c'était en 2014.
Ça allait très mal pour moi. Il fallait que je travaille j'avais mon petit garçon et j'étais à la rue, hébergée par le 115. Une avocate m'aidait mais ça n'a pas abouti et je n'avais pas d'argent pour la payer.
C'est là que j'ai rencontré la juriste de Droits d'urgence. Tout me paraissait très compliqué, je ne savais pas comment m'en sortir, c'était comme un trou noir, je ne connaissais rien, ni le droit, ni par où commencer … Mais la juriste et l'assistante sociale m'ont aidée. Elles ont fait un travail impeccable et j'ai pu avoir un titre de séjour. Aujourd'hui, mon fils va à l'école.»

L'ACCES AU DROIT MOBILE

LA PERMANENCE TELEPHONIQUE A L'ESPACE SOLIDARITE HABITAT

MISSION
L'Espace Solidarité Habitat de la Fondation Abbé Pierre est une structure d'accès au droit créée en 2001 et basée dans le 20e arrondissement de Paris. Elle est destinée aux personnes confrontées à des problèmes de logement (expulsions, insalubrité…). En partenariat avec la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, Droits d'urgence y assure une permanence téléphonique d'information et d'orientation.

BILAN

606
entretiens téléphoniques (57% des appels de la permanence téléphonique ESH)

93
permanences

1
juriste

L'ACCES AU DROIT DANS LES LIEUX DEDIES

Etre présents dans un environnement où la précarité et l'exclusion sont dominantes, dans un lieu repéré des habitants d'un quartier ou des détenus pour le cas des prisons. Notre travail, c'est d'accueillir et faire de l'autre un sujet de droit, le rendre visible, lui redonner une place de citoyen.

LES POINTS D'ACCÈS AU DROIT DANS PARIS

MISSION

Les Points d'accès au droit de la Ville de Paris sont des lieux d'accueil gratuits et permanents permettant à chaque personne d'avoir accès à une information de proximité sur ses droits et devoirs et de bénéficier d'une aide dans ses démarches lorsqu'elle est confrontée à des problèmes juridiques ou administratifs. Les Points d'accès au droit des 13e, 18e et 20e arrondissements de Paris sont gérés par Droits d'urgence dans le cadre de marchés de services publics conclus avec la Ville de Paris, en collaboration avec un réseau d'associations partenaires présentes sur place selon les jours (L'Adil, la LDH, Cresus, les délégués du Défenseur des Droits…).

BILAN

46148
personnes reçues, informées et accompagnées

2580
permanences réalisées

9
3 coordinateurs
6 chargés d'accueil juridique et social

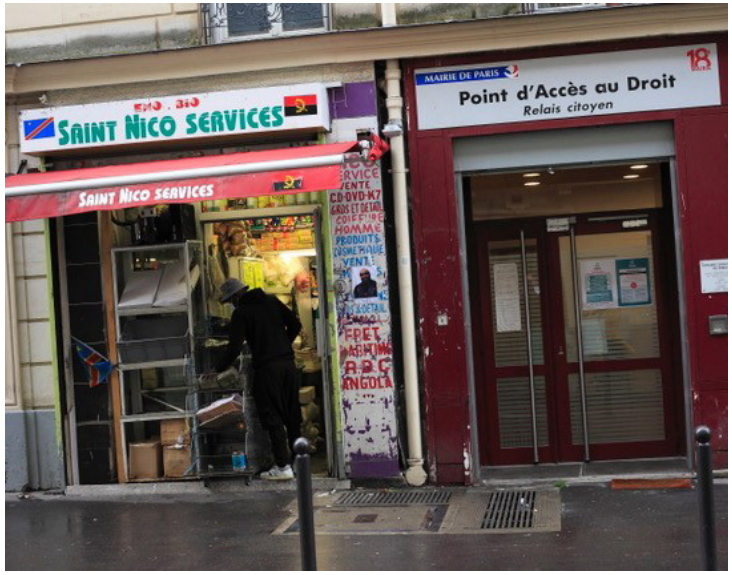

LES POINTS D'ACCÈS AU DROIT DANS PARIS

Point d'accès au droit du 13ème arr, un accompagnement dans les démarches numériques

En plus de son accueil juridique et social, la particularité du Point d'Accès au Droit du 13e, qui a ouvert ses portes en 2008, est sa participation à de nombreuses actions citoyennes et à des expérimentations. En 2019, 2 actions phare ont été mises en avant :

- La création au sein du PAD d'une nouvelle permanence d'aide aux démarches en ligne, en partenariat avec le PIMMS de Paris. Ainsi, 178 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne dans le cadre de 53 permanences (création d'email, demande de prime d'activité, actualisation Pôle Emploi, téléchargement d'attestations, création de compte retraite, prise de rdv en ligne pour le titre de séjour, renouvellement de la carte d'identité ou du passeport…).
- l'accueil de jeunes réfugiés, en mission de service civique, au sein d'un projet de médiation linguistique.

Point d'accès au droit du 18ème arr, au cœur de la diversité ethnique

2019, restera l'année où le PAD 18, cet adolescent de 16 ans, a passé la barre des 200 000 personnes accueillies. Service d'accueil juridique pluridisciplinaire ancré dans un territoire riche de sa diversité ethnique, le bilan d'activité du PAD 18 fait la part belle au droit du séjour et à l'accès à la nationalité française. En 2019, c'est encore 37% de l'activité des permanences. Droits d'urgence s'attache à déployer des juristes compétents et formés en la matière et qui voient un usager sur trois revenir. Y compris pour remercier et bénir chargés d'accueil et intervenants en toutes langues et us. Au PAD 18, les droits se disent en français, en anglais, en arabe, en kabyle, en lingala et en lari. Les mercis d'usager se sont accompagnés d'huile d'argan, de plats épicés, de dattes, de chocolat, et de franches poignées de main… Avant le COVID, c'était 2019 au PAD 18.

Point d'accès au droit du 20ème arr, spécialisé dans l'accueil et le suivi des victimes de violences conjugales

Le PAD 20 partage ses locaux de la rue Ramus avec la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) et le PIMMS Paris Est.
Depuis sa création en 2006, le PAD20 a la spécificité d'être spécialisé dans l'accueil et le suivi des victimes de violences conjugales. A ce titre-là, une référente violence conjugale accueille les victimes de violences orientées de tout Paris.
En 2019, 1 197 victimes ont été reçues à l'accueil du PAD :
Le PAD est très actif dans les différents réseaux de partenaires tant institutionnels qu'associatifs du 20ème et des arrondissements limitrophes : réseaux d'aide aux victimes du 11ème et du 20ème, réseaux violences conjugales du 12ème et du 20ème.
De nombreuses actions d'information et de sensibilisation ont été effectuées par le PAD auprès des partenaires du 20ème et des arrondissements limitrophes pour aller vers le public, vers les associations, pour permettre une meilleure connaissance de l'accès au droit parisien et plus spécifiquement des actions envers les victimes de violences conjugales.

LES POINTS D'ACCÈS AU DROIT DANS PARIS

Les Maisons de Justice et du Droit

Placées sous l'autorité conjointe du Président du Tribunal de grande instance de Paris et du Procureur de la République, les Maisons de Justice et du Droit accueillent deux types d'activité : une offre d'information et de consultation juridique à la population et des activités judiciaires de proximité, qui consistent en des convocations d'auteurs d'infractions, des suivis de mesure ordonnés par l'institution judiciaire.

Elles assurent également une présence judiciaire de proximité qui permet le règlement de la petite délinquance par le biais des mesures alternatives aux poursuites et concourent ainsi à l'aide aux victimes et à l'accès au droit. La ville de Paris en compte trois, situées dans les 10e, 15e , et 17e arrondissements. Dans chacun de ces établissements, Droits d'urgence met à disposition un chargé d'accueil juridique et social qui informe et oriente les personnes reçues.

Droits d'urgence met à disposition 2 chargés d'accueil au sein des MJD Nord-Ouest et MJD Sud.

LES POINTS D'ACCÈS AU DROIT PÉNITENTIAIRE

Droits d'urgence intervient en milieu pénitentiaire depuis 1999 : d'abord avec les commissions techniques de la maison d'arrêt de Paris – La Santé, ensuite avec la création du PAD du centre pénitentiaire de Fresnes en 2004 et celui de la maison d'arrêt de Paris – La Santé en 2005.
L'objectif : permettre aux personnes en situation d'exclusion condamnées et détenues de bénéficier d'un accès effectif au droit et de favoriser ainsi leur maintien ou leur réinscription dans la société. Les personnes détenues peuvent saisir le PAD directement par courrier interne ou peuvent faire l'objet de signalements de la part du SPIP et de tout autre intervenant du centre pénitentiaire (UCSA, SMPR, personnel de surveillance, centre scolaire, Délégué du Défenseur des Droits,etc.). Leur intervention est soumise à deux conditions : 1. que la demande ne relève pas de l'affaire pénale et pénitentiaire
2. qu'aucun avocat n'assiste déjà la personne détenue pour la même demande

LE POINT D'ACCÈS AU DROIT AU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

MISSION
Créé à l'initiative du Conseil départemental d'accès au droit du Val-de-Marne le 1er mars 2004, le Point d'accès au droit du centre pénitentiaire de Fresnes est une permanence d'information et d'orientation juridiques gratuite à la disposition des personnes détenues au centre pénitentiaire, qui associe Droits d'urgence et le Barreau du Val-de-Marne.

BILAN

302
personnes aidées lors de 407 entretiens individuels

113
permanences assurées

6
lieux d'intervention sur le domaine pénitentiaire

242
personnes suivies par correspondance

4
1 juriste coordinateur
1 juriste en 60 % depuis septembre 2019
1 stagiaire, 1 pôle d'avocat du Barreau du Val-de-Marne

242
personnes suivies par correspondance

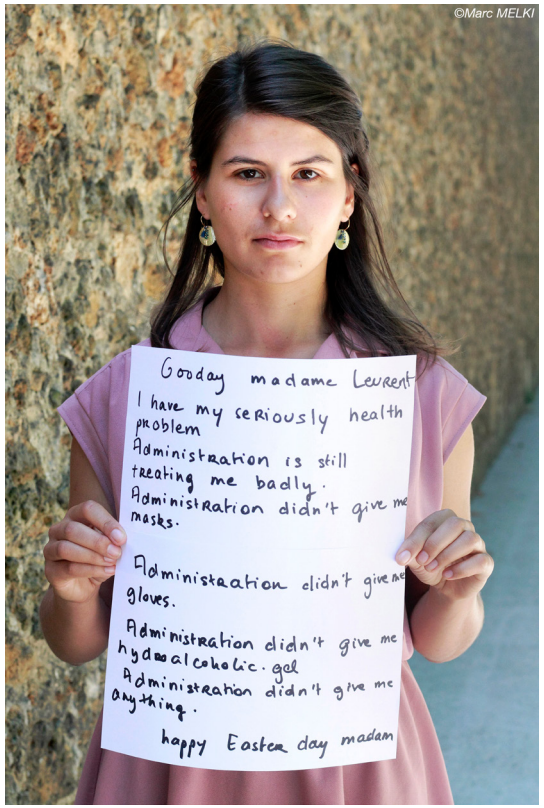

LES POINTS D'ACCÈS AU DROIT PÉNITENTIAIRE

LE POINT D'ACCÈS AU DROIT AU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

Témoignage de Dalia Frantz, juriste coordinatrice du PAD du centre pénitentiaire de Fresnes

Depuis plusieurs années déjà, les juristes du PAD se heurtaient au lourd constat de l'impossibilité pour les personnes détenues de déposer une demande d'asile en prison en raison de la complexité de la procédure de droit commun et de l'absence de procédure spécifique d'enregistrement des demandes en détention. Or, cette obstruction au droit fondamental de demander l'asile pouvait avoir des conséquences extrêmement graves pour les personnes détenues qui risquaient une expulsion dès leur libération vers un pays où elles éprouvaient des craintes de persécution et ce sans avoir pu solliciter une protection internationale.

C'est dans ce contexte que 7 référés, soutenus par une intervention volontaire de Droits d'Urgence ainsi que de l'OIP-SE, la Cimade et le Gisti, ont été déposés en mars 2019 devant le tribunal de Melun pour réclamer l'enregistrement sans délai des demandes d'asile de personnes détenues au Centre pénitentiaire de Fresnes. Après une réponse favorable du juge administratif reconnaissant le droit de solliciter une protection internationale en prison, le contentieux a été porté jusqu'au Conseil d'État pour exiger la mise en place d'un protocole spécifique d'enregistrement des demandes d'asile en détention.

Face à l'ampleur du contentieux, le ministère de l'intérieur a finalement adopté une circulaire prévoyant un protocole type à décliner dans chaque prison du territoire français. C'est ainsi qu'en décembre 2019, un protocole spécifique d'enregistrement des demandes d'asile en détention a pu être négocié entre la préfecture du Val-de-Marne, la direction du Centre pénitentiaire et le PAD pour une entrée en vigueur en 2020.

Le PAD se félicite que cette procédure contentieuse ait pu enfin permettre que le droit fondamental de demander d'asile – auquel l'incarcération ne devrait pas justifier d'y déroger – soit enfin respecté en prison

LES POINTS D'ACCÈS AU DROIT PÉNITENTIAIRE

LE POINT D'ACCÈS AU DROIT AU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LA SANTÉ

MISSION

Créé à l'initiative du Conseil départemental d'accès au droit de Paris en 2005, le Point d'accès au droit du centre pénitentiaire de Paris-La Santé est une permanence d'information et d'orientation juridiques gratuite à la disposition des personnes détenues (prévenues et condamnées) au centre pénitentiaire, qui associe Droits d'urgence et le Barreau du Paris

En 2014, la maison d'arrêt de Paris-La Santé fermait pour travaux et le PAD pénitentiaire fut réorienté sur le milieu ouvert afin de permettre aux personnes placées sous-main de justice,
de continuer à avoir accès à l'information juridique.

Le 4 février 2019, le PAD a réintégré l'établissement pénitentiaire et a repris son activité « intra-muros ».

BILAN

547
personnes aidées lors de 555 entretiens individuels

117
permanences assurées

1 250
courriers de détenu

234
personnes suivies par correspondance

2
1 juriste-coordinatrice
1 pôle avocat du Barreau de Paris

331
signalements de CPIP

LES POINTS D'ACCÈS AU DROIT PÉNITENTIAIRE

LE POINT D'ACCÈS AU DROIT AU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LA SANTÉ

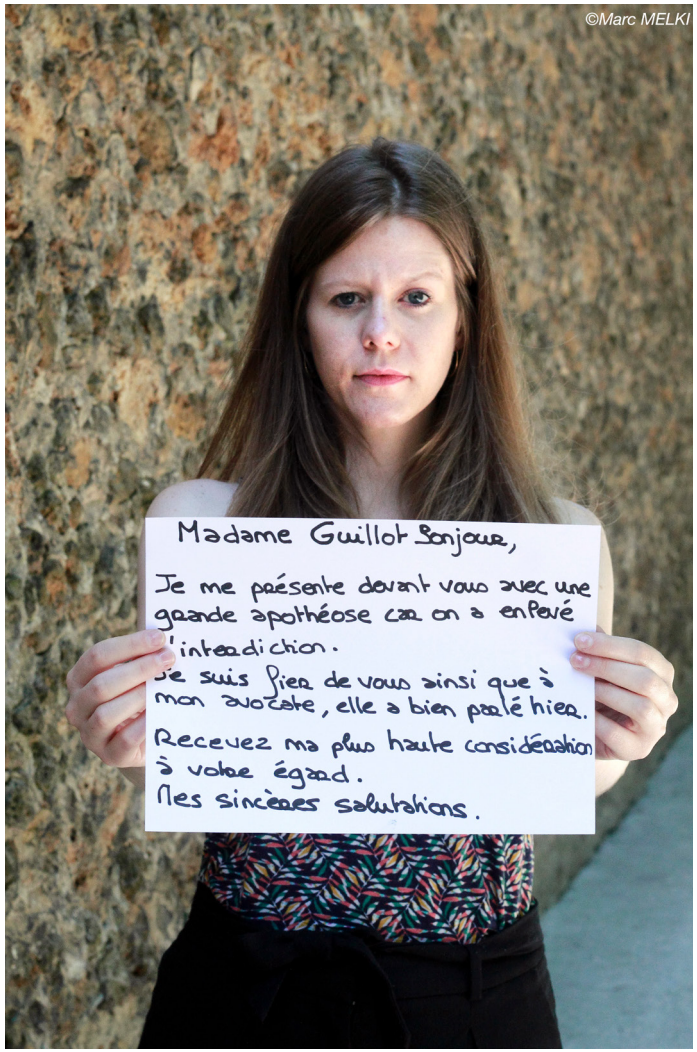

Situation rencontrée par Julie Guillot, juriste coordinatrice du PAD pénitentiaire de La Santé

Monsieur C. ressortissant malien âgé de 19 ans, arrivé en France à l'âge de 2 ans via la procédure de regroupement familial. Monsieur C. a été placé par les services de l'ASE à l'âge de 12 ans car il était en danger chez ses parents. Monsieur C réside de façon continue sur le territoire français depuis son arrivée. Il a été scolarisé jusqu'au brevet, qu'il n'a pas obtenu. A sa majorité, des démarches auprès du pôle de la nationalité française ont été effectuées. Un refus lui a été opposé en raison d'une erreur matérielle sur son acte de naissance. Il n'a pas fait de recours et a déposé une demande de titre de séjour conformément aux dispositions légales. Un rendez-vous 10 mois après l'enregistrement de sa demande lui a été donné par la préfecture de police. En mars 2019, il a été condamné et incarcéré pour la première fois à une peine de 6 mois d'emprisonnement. Il n'a pas pu honorer son rendez-vous qui était prévu 10 jours après son incarcération. Après plusieurs échanges avec la préfecture, il lui a été indiqué qu'il devait recommencer ses démarches de demande de titre de séjour depuis le début. En temps, une obligation de quitter le territoire français avec une interdiction de retour de 2 ans lui ont été notifiés en détention. Suite au recours déposé par la juriste du PAD, le tribunal administratif a annulé ces arrêtés et a enjoint la préfecture de police à examiner le droit au séjour de Monsieur C en lui octroyant une autorisation provisoire de séjour. Lors d'une permission de sortie, Monsieur C s'est rendu à la préfecture de police qui a enregistré sa demande de titre et lui a remis une autorisation provisoire de séjour sans autorisation de travail. Il est donc en règle sur le territoire français mais sans perspective d'insertion professionnelle en attendant que la préfecture statue sur sa demande.

L'ACCES AU DROIT, UN ENJEU A L'ECHELLE NATIONALE

Parce que notre ADN c'est « travailler avec », parce que nous sommes contre la logique du travail en « silo » mais que nous pensons au contraire que l'aide aux personnes vulnérables se construit « ensemble ».
Nous combinons nos savoir-faire, les transmettons aux forces vives agissant sur le terrain de la solidarité, nous contribuons à rassembler les compétences pour trouver les solutions les plus efficaces.

L'ORGANISME DE FORMATION

Former, sensibiliser les acteurs sociaux via notre organisme de formation
Organisme référencé sur DATADOCK - Contact : mblaise@droitsdurgence.org

MISSION
Transmettre des connaissances et partager de pratiques
Droits d'urgence forme chaque année des professionnels du champ social et juridique, des secteurs publics et privés, dans divers domaines juridiques. Les formations permettent aux différents acteurs d'appréhender le droit de manière pratique et de l'utiliser comme un véritable outil de travail dans l'aide à l'insertion des publics fragiles et ce dans une démarche de prise en charge globale juridico-administrative.
Les programmes et devis des formations sont établis avec la structure selon les demandes et les besoins.

BILAN

L'année 2019 est une année de développement de notre organisme de formation. De nouveaux partenaires nous ont rejoints pour former leurs équipes (droit des étrangers, droit d'asile, secret professionnel, droit de la famille, veille juridique, mineurs isolés étrangers, protection de l'enfance en danger, protection sociale et droit du travail, droit au logement : expulsions locatives, inclusion numérique, etc.).

487
personnes formées : travailleurs médico-sociaux, éducateurs et avocats

35
formations dispensées

92%
de taux de satisfaction

L'ORGANISME DE FORMATION

TÉMOIGNAGE DE L'ÉQUIPE DES RESTOS DU CŒUR APRÈS UNE FORMATION :

Témoignage d'une stagiaire : Nellie PONS, bénévole dans le centre des Restos du Cœur de Clamart qui a participé à une session de formation sur le droit d'asile :

« En tant que bénévoles aux Restos du Cœur, je rencontre beaucoup de demandeurs d'asile. Mes connaissances sur le sujet se sont constituées au fur et à mesure des rencontres avec des demandeurs d'asiles ou nouveaux réfugiés et de mes lectures des textes en vigueur.

J'attendais de cette formation qu'elle recadre l'ensemble de ces connaissances avec les nouvelles dispositions prises par le gouvernement peu de temps auparavant, qu'elle me permette d'avoir une vision globale et documentée de la question, qu'elle fournisse pistes de recherches, réflexes à avoir en situation d'urgence et conseils pratiques utiles dans l'accompagnement de ces personnes. Ces attentes ont été pleinement satisfaites.

L'expérience, le parcours professionnel et les connaissances du formateur ont été essentiels pour maintenir le niveau d'intérêt des participants face à l'étude de dispositifs juridiques et administratifs assez complexes.

Une journée passionnante qui aurait pu durer une journée de plus ! ».

Témoignage d'une formatrice : Anaïs EUVERTE, formatrice :

« Je suis formatrice pour Droits d'Urgence depuis plusieurs années et après avoir travaillé dans l'accès au droit. J'apprécie l'engagement de l'association auprès des personnes en situation de précarité et d'exclusion. J'interviens auprès des professionnels qui côtoient ce public, sur différents thèmes : protection de l'enfance, secret professionnel, droit de la famille, violence conjugale... La finalité est toujours de permettre aux professionnels d'accompagner au mieux les personnes accueillies, en leur délivrant des informations claires et actualisées qui leur permettent d'exercer leurs droits. L'expérience de la formation dans ce cadre est toujours très enrichissante pour moi, les échanges de pratiques professionnelles autour de valeurs communes sont porteurs de sens et m'apportent beaucoup ».

LA PARTICIPATION AUX RÉSEAUX

Depuis 2014, Droits d'urgence participe à des groupes de réflexion interne et inter-associatifs, notamment à l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE), l'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE) et au Réseau National d'Accès au Droit et à la Médiation (RENADEM).

Droits d'urgence est membre fondateur du Réseau National d'Accès au Droit et à la Médiation (RENADEM) et signataire de la Charte nationale de l'accès au droit, conclue le 21 février 2017 avec la Ministère de la Justice et six associations nationales (ATD Quart-Monde, La Cimade, les Restos du cœur, la Fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique, le RENADEM).

Acteur majeur de la lutte contre l'exclusion, Droits d'urgence est également membre du conseil d'administration du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris, de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux d'Île-de-France (URIOPSS), de l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS) de l'Observatoire de l'Enfermement des Etrangers (OEE) et de l'Observatoire du Droit à la Santé des Etrangers (ODSE). L'association est régulièrement associée aux débats parlementaires.

LA PLATEFORME DROITDIRECT.FR

Créée par Droits d'urgence en 2017, la plateforme numérique Droit-Direct.fr vise l'amélioration de l'accès au droit et de l'accompagnement des victimes de violences conjugales, par le biais d'une prise en charge pluridisciplinaire. Elle s'adresse avant tout aux victimes de violences conjugales, mais également aux proches et aux témoins qui souhaitent les aider.

DroitDirect.fr dispose de 3 fonctionnalités principales :

- **Des fiches pratiques d'information (juridique, sociale et administrative) très accessibles ;**
- **Cartographie des structures qui accompagnent les victimes de violences conjugales ;**
- **Un chatbot d'aide et d'orientation (24h/24 et 7j/7) permettant une orientation rapide vers des professionnels référents violences conjugales de proximité.**

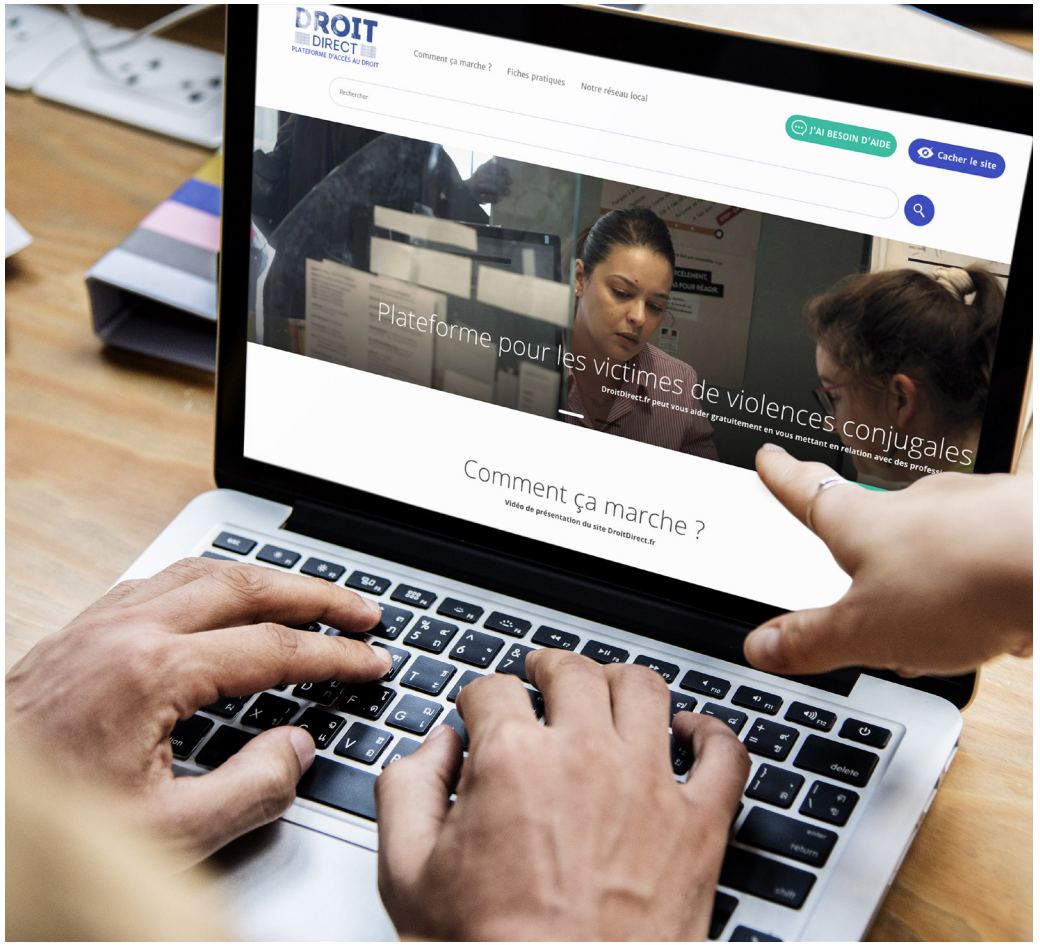

LA PLATEFORME DROITDIRECT.FR

L'année 2019 a été marquée par le lancement de DroitDirect.fr dans les Hauts-de-France le 9 octobre, en présence de Marlène Schiappa, à l'issue de plusieurs mois de travail avec un très grand nombre de partenaires locaux travaillant sur la question des violences conjugales et l'appui de la Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer. DroitDirect.fr a ensuite été testée par des victimes et les professionnels de l'arrondissement de Montreuil pendant cinq mois.

BILAN

164
communes concernées

93%
des professionnels interrogés trouvent la plateforme complémentaire aux autres outils de travail dont ils disposent

58
fiches d'information vulgarisées publiées

100 %
des victimes interrogées recommanderaient DroitDirect.fr à un proche

TÉMOIGNAGE D'UNE VICTIME

« Cette plateforme est indispensable pour améliorer et accélérer les démarches faites par les victimes de violences conjugales. »

LA PLATEFORME DROITDIRECT.FR

NOS RÉCOMPENSES

Prix coût de coeur 2015
«Prédictibilité du droit»
Open Law & Axa protection juridique

Lauréat 2017
La France s'engage

1er prix
Programme IMPACT «Fragilité sociale» 2017
Ashoka & Malakoff Médéric

Lauréat 2018
Numérique solidaire
Fondation Afnic

Lauréat 2019
Fondation Bouygues Telecom

NOS PARTENAIRES EN 2019

Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes

FOCUS

ENJEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Entretien avec Anne-Thalia Crespo, référente violences conjugales au point d'accès au droit (PAD) du 20e arrondissement de Paris

Comment les violences conjugales se sont-elles imposées à Droits d'urgence ?

Quand je suis entrée à Droits d'urgence il y a 15 ans, la Ville a proposé d'ouvrir un point d'accès au droit dans le 20è. À ce moment-là, il a été décidé de spécialiser la structure sur une thématique bien précise : « les violences faites aux femmes » et, de fait, même si cela ne se disait pas comme tel à l'époque, les « violences conjugales ».

Avant d'ouvrir les portes du PAD pour la première fois en février 2006, nous avons multiplié les rencontres avec des associations du quartier. Au fil des colloques, des débats, nous nous sommes rendu compte que les victimes de violences conjugales étaient bien souvent ballotées de services en services avant de trouver les bons interlocuteurs pour suivre telle et telle partie de leur dossier. Cela nous est alors apparu comme une évidence : pour se spécialiser dans les violences conjugales, pour devenir un lieu ressource pour les victimes, le PAD 20 devait mettre en place un accueil renforcé dédié aux violences conjugales, c'est à dire construire une démarche plus complète que le simple accueil. Un endroit qui permette d'assurer un suivi des victimes tout au long de leur parcours, qui fonctionnerait en réseau avec les professionnels adaptés, et où l'on ne se retrouverait pas désarmé face à la multiplicité des demandes formulées par les victimes et des interlocuteurs à qui faire appel.

Comment vois-tu l'évolution du PAD et de la question des violences conjugales aujourd'hui ?

Concernant les chiffres, chaque année passée depuis 2006 a été exponentielle et les demandes n'ont pas cessé de croître. 1200 femmes se sont ainsi présentées à l'accueil renforcé du PAD 20 en 2019 pour des questions de violences conjugales.

Ensuite, le Réseau Violences Conjugales 20è (né en 2007) a pris de l'importance : nous avons appris à nous connaître en tant que professionnels, à faire avec les compétences de chacun et à travailler en collaboration étroite afin que les victimes aient vraiment une aide et un accompagnement complets : sage-femme, travailleur social, psychologue scolaire, responsable Pôle Emploi, puéricultrice, policier, conseillère conjugale et familiale… En moyenne, une victime de violences conjugales est accompagnée par 5 professionnels différents.

FOCUS

ENJEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

À différents moments du parcours de la victime, chaque acteur est important et travailler ensemble est indispensable. Ce travail en réseau permet d'éviter au maximum que la victime soit mal orientée, qu'elle raconte son histoire à des interlocuteurs qui ne soient pas les bons, qu'elle perde du temps, de l'énergie… et qu'au final, elle se décourage. En parlant ensemble, en suivant les dossiers ensemble, nous facilitons leur combat.

Et dans les mentalités ?
À l'époque de la création du PAD, on ne parlait pas de « violences conjugales ». C'était un sujet tabou! Les professionnels n'avaient pas l'habitude de considérer cette problématique comme relevant de leur mission ou de leurs compétences. Il s'agissait de « questions intimes », des « affaires de couples », dans lesquelles les professionnels (juges comme assistants sociaux) pensaient qu'ils n'avaient pas à interférer. Petit à petit, on a pris conscience que dans les couples, au milieu des violences, il y avait souvent des enfants. Et là, si l'enfant était une victime collatérale, les violences conjugales devenaient une « affaire d'État » et on ne pouvait plus les ignorer.

Les ordonnances de protection ont été créées en 2010 (c'est la première fois que dans le cadre de la procédure civile, il a été possible pour une victime de solliciter une protection urgente via la saisine d'un juge), puis une libération de la parole a commencé à émerger. Les actions de lutte contre les féminicides ont été un élément déclencheur du Grenelle des violences conjugales qui s'est tenu à l'automne 2019, une année qui par ailleurs a été particulièrement mortelle pour les victimes de violences conjugales.

Malgré tout, il faut dire que la France est toujours très en retard dans la mise en place d'outils pour lutter contre les violences conjugales par rapport à des pays comme l'Espagne ou le Canad. Dans les faits, très peu d'ordonnances de protection sont délivrées, et les territoires français sont inégalement pourvus en matière de dispositifs, de financements, de professionnels.

À quel moment les victimes arrivent à toi et en quoi consiste ton travail avec elles, concrètement ?
Une grande partie des victimes me sont orientées par un professionnel : une assistante sociale qui ne va pas savoir comment gérer la suite du parcours, une directrice d'école qui va m'appeler en urgence après avoir discuté avec une mère ou un enfant, un professionnel du réseau Violences Conjugales 20e qui a besoin que la victime passe par moi pour centraliser et piloter son parcours…
Ensuite, je procède à un état des lieux avec la victime pour l'aider à hiérarchiser les actions à mettre en place et définir une stratégie ensemble.
Mon travail consiste à faire beaucoup de pédagogie, en expliquant par exemple le rôle de chacune des personnes avec qui elle sera en lien. Je rédige aussi avec elle son histoire, tout dérouler, tout mettre à plat… Je la mets en lien avec les autres professionnels. Il peut aussi y avoir des accompagnements au tribunal, le cas échéant.

Entretien réalisé par Alice Babin

FOCUS

ENJEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

La reconstruction de Daisy

En quittant tout (travail, famille, amis) pour venir vivre ici, en juillet 2017, Daisy n'imaginait pas un seul instant que sa vie serait bouleversée par la violence d'un époux.
Très peu de temps après son arrivée en France, Daisy découvre que l'individu qu'elle pensait connaitre se révèle être physiquement et psychologiquement violent.
Après avoir fait une tentative de suicide en septembre 2017, elle dépose une 1ère main courante le 3 octobre et dit qu'elle a peur de son mari.
Mais les violences s'intensifiant, elle dépose 2 autres plaintes dans les 15 jours suivants. La première plainte décrit des violences physiques qui nécessiteront l'intervention de la police au domicile, ce qui ne calmera pas le mari de Daisy qui tentera une heure après de l'étrangler devant ses 2 enfants. La deuxième plainte, Daisy la déposera sur son lit d'hôpital, 9 jours après que son époux l'ait passée par la fenêtre du 1er étage de leur appartement.
Malgré les éléments médicaux (dont 42 jours d'ITT), les antécédents du mari de Daisy, déjà connu pour des violences sur sa première conjointe, les témoignages des enfants, … rien n'a permis d'inquiéter cet homme jusqu'ici.
Daisy a été hébergée à sa sortie d'hôpital dans une structure dédiée à l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales. Elle a saisi le Juge aux Affaires Familiales (JAF) pour demander à bénéficier d'une ordonnance de protection. Cette dernière lui a été refusée. Selon le JAF, rien ne permettait de dire qu'elle était en danger…

La police l'a recontactée une année après les faits de violences par son conjoint qui auraient pu être assimilés à une tentative de meurtre. Personne n'a jugé utile de traiter cette procédure de plainte dans le cadre du flagrant délit. La victime étant hospitalisée, aucun policier n'est venu prendre sa plainte dans les 48h (seulement 8 jours après les faits).
Daisy a alors décidé de partir à Paris au début de l'année 2018.
9 mois après son arrivée, alors qu'elle est hébergée dans le 13ème, Daisy va rencontrer une juriste de Droits d'urgence : Bélinda qui tient une permanence juridique au Point d'Accès au Droit du 13ème. Elle va immédiatement l'orienter vers l'accueil dédié aux victimes de violences conjugales du Point d'Accès au Droit du 20ème.
Après avoir poussé de nombreuses portes sans pour autant obtenir de réponses, c'est comme ça que Daisy a enfin été prise en charge, accompagnée petit à petit dans un parcours qu'elle a construit et choisi, un parcours qui est le sien. Ce service n'a été qu'un appui. Il lui a permis de faire valoir ses droits et regagner sa dignité. Aujourd'hui, Daisy travaille pour aider les autres. Ses plaintes n'ont pas abouti malgré nos courriers, nos appels, nos saisies qui restent vains…

FOCUS

ENJEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

La mise en réseau des acteurs favorise une application efficace de la loi !

« Afin de garantir une prise en charge plus efficace des victimes de violences conjugales, il est nécessaire d'adopter une approche globale de leur situation dans le cadre d'une action concertée des professionnels qui les accompagnent. »

DroitDirect.fr : un outil adapté pour la mise en réseau des professionnels

- Parce qu'il est difficile, sous l'emprise d'un conjoint violent, de mettre des mots sur ce que l'on subit, plus difficile encore de pousser la porte d'une institution pour demander de l'aide.

- Parce qu'un accompagnement pluridisciplinaire permet d'accélérer la sortie des violences conjugales Droits d'urgence a créé la plateforme DroitDirect.fr (voir page 32).

Cet outil sur mesure a pour objectif d'orienter les victimes vers un interlocuteur adapté et proche de chez elles, et d'améliorer leur prise en charge dans un cadre pluridisciplinaire.

Concrètement, cela se traduit par :

- L'identification des professionnels référents violences conjugales, pour les référencer sur le chatbot d'orientation de la plateforme ;

- La création d'un réseau de professionnels DroitDirect.fr (psychologue, avocat, policier, assistant social, juriste, puéricultrice, sage-femme, médecin, agent Pôle Emploi ou de la CAF, ...) qui travaillent ensemble pour l'adaptation de l'outil à leur territoire et le suivi de situations de violences au sein des couples, ayant saisi la plateforme ;

- La duplication de la plateforme à l'échelle nationale, pour lutter contre les disparités territoriales en termes de ressources et des pratiques administratives.

FOCUS

ENJEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Droits d'urgence a fait le choix d'un outil numérique d'intermédiation pour plusieurs raisons :

- Pour « aller vers » les victimes de violences conjugales, qui peuvent accéder à DroitDirect.fr et ainsi aux réponses qu'elles se posent en effectuant une recherche sur internet ;

- Pour rendre plus visibles les professionnels référents violences conjugales afin de garantir le bon accueil de la victime et ainsi éviter qu'elles ne se découragent dans leur démarche de sortie de l'emprise ;

- Pour atteindre les victimes de violences conjugales plus jeunes, qui vont moins facilement pousser la porte de professionnels pour demander de l'aide ;

- Pour mettre à disposition du grand public un outil de sensibilisation sur le sujet des violences conjugales : la plateforme DroitDirect.fr s'adresse aux victimes de violences conjugales mais également à leurs proches, aux témoins, et à l'ensemble de la population de manière générale ;

- Pour démultiplier son impact social à travers la France, en mettant à disposition son expertise concernant l'accompagnement pluridisciplinaire des victimes de violences conjugales.

NOS RESSOURCES

LES ÉQUIPES DE DROITS D'URGENCE

Notre action est aujourd'hui portée par :

- une équipe de 46 salariés (chargés d'accueil juridique et social, juristes généralistes, coordinateurs de structures et dispositifs, cheffe de projets équipe de direction)
- 27 adhérents dont 10 administrateurs
- 305 bénévoles professionnels du droit (avocats, magistrats, universitaires, élèves-avocats, juristes)

L'ÉQUIPE SALARIÉE

GWENAËLLE THOMAS-MAIRE
Directrice

ALEXANDRE MOREAU
Responsable des relais d'accès au droit

MICHAELA BLAISE
Responsable formation et vie associative

VALERIE PORCHERET
Assistante de gestion administrative et financière (a remplacé Amélie Delcros en milieu d'année)

LES ÉQUIPES DE DROITS D'URGENCE

L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

Chargés d'accueil : Abdelkader AOUABDI, Anne-Thalia CRESPO SUAREZ, Dieynaba DIABIRA, Hichem KAHLELLOU, Nathalie MORO, Mohand NAID BOUDA, Yasmina NAIT BOUDA, Agathe UMURERWA MUKARWEGO, Yifang XIAN.

Juristes : Fatna AMER, Emeline ANGBE, Halima BELFERROUM, Nora BEZZA, Samira BOUIBHERNE, Joséphine BOUREILLE, Ionna BOUVIER, Samira BURDET, Caroline CASSASSOLLES, Clémence CHAUBET, Belinda CHEKKOUR, Fyzia DAHMANE, Aboubacar DEMBELE, Nicole EMAC, Elodie GAMA, Chantal GEDOUX, Olivia LEGIN JONAS, Jenia LE JAN CRUZ, Séverine LEMAISTRE, Garance LEGRAND, Sixtine LEURENT, Cécile MICHAUX, Mamadou Moustapha NDIAYE, Aliénor NEVEU, Christine PETIT, Mohamed SELLAME, Hassani SOILIHI, Martine SOUDET, Antonio SPAMPINATO, Marion SPECKLIN, Eléonore VIGNY, Erica WARD.

Coordinateurs de dispositifs : Marie ARTZIMOVITCH, Aurélie BEJINARIU, Clarisse BARJOU, Marie-Estelle CALMETTES, Julien FISCHMEISTER, Dalia FRANTZ, Julie GUILLOT, Marie-Hélène PENGE AHINDO, Karim NKOUNKOU SIASSIA, Anne ROHMER.

Cheffe de projets : Estelle MARIETTE

Prestation extérieure : Alice BABIN, journaliste

Les stagiaires : Alexandra Banus, Nolwenn Le Sayec, Pascale Martin, Floriane Vaton, Anita Xu

LES BENEVOLES

En 1995, l'association a été créée par et avec des bénévoles professionnels du droit. Cet engagement est au cœur de l'action de Droits d'urgence et compose une de ses forces. **En 2019, l'engagement des 305 bénévoles** se caractérise par la diversité des actions menées : les actions bénévoles perdurent au sein des activités historiques, c'est-à-dire la tenue de permanences dans les associations partenaires, mais elles s'imbriquent et sont également complémentaires au travail des juristes salariés, grâce à la prise en charge de contentieux, aux accompagnements d'usagers dans les administrations (préfecture, mairie, …). Les bénévoles interviennent enfin pour former nos équipes en interne mais également pour former les salariés (travailleurs sociaux particulièrement) dans les structures partenaires. Ces missions fondamentales nous permettent d'avancer chaque année !

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Droits d'urgence a été présidée par Jean-Luc BEDOS de sa création jusqu'au mois de septembre 2000, puis par Denis CHEMLA jusqu'en décembre 2013, et de nouveau par Jean-Luc BEDOS de janvier 2014 à juin 2015. Depuis cette date, elle est présidée par Jérôme GIUSTI, l'un des premiers avocats bénévoles de Droits d'urgence.

Aujourd'hui, le Conseil d'Administration de Droits d'urgence est composé des membres suivants :

Jérôme GIUSTI, avocat
Président

Delphine LASSAILLY, avocat
Secrétaire

Albert DOMENECH, responsable comptable retraité
Trésorier

Frédérique ALLARD, conseil en communication
Administratrice

Victor DECRION, Managing Director &CCO- Banque
Administrateur

Marie-Agnès LAURENT, avocat
Administratrice

Henri NALLET, ancien Garde des Sceaux, président de la Fondation Jean Jaurès
Administrateur

Françoise NEHER, magistrat honoraire
Administratrice

Marc SOMMERER, magistrat
Administrateur

Fabienne GRIOLET, avocat
Administratrice

NOS SOUTIENS

NOS PARTENAIRES FINANCIERS

PUBLICS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Liberté
Égalité
Fraternité

- Conseil départemental de l'accès au droit de Paris
- Conseil départemental de l'accès au droit du Val-de-Marne
- Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet du Val de Marne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE PARIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

VILLE DE PARIS

ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DÉPARTEMENT DE PARIS

Groupement Hospitalier de Territoire Paris
GHT PARIS
PSYCHIATRIE & NEUROSCIENCES
Sainte-Anne
PERRAY-VAUCLUSE
HÔPITAL MAISON BLANCHE

PRIVÉS

orrick
Dechert LLP
ashurst
BREDIN PRAT
LATHAM & WATKINS LLP
bouygues TELECOM FONDATION
BARREAU DE PARIS Solidarité Fonds de dotation
FONDATION Abbé Pierre
FONDATION afnic pour la solidarité numérique
Sous l'égide de Fondation de France

NOS SOUTIENS

NOS PARTENAIRES DE TERRAIN

Armée du Salut

Association Charonne

estrelia

Aurore Association

Avocats Barreau de Paris

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française
BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE

CASP arapej

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française
CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

Conseil départemental de l'accès au droit de Paris

DASES
Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé
PARIS SOLIDAIRE

Emmaüs Solidarité
de la rue à la vie !

Espace 19
Passerelle citoyenne Association

Secours Populaire Français
Fédération de Paris

Fondation Abbé Pierre

EPI
CHÂTEAU-LANDON

GHT Paris
Psychiatrie & Neurosciences

Hôpitaux Universitaires
Saint-Louis Lariboisière Fernand-Widal

Hôpitaux Universitaires Est Parisien
Saint-Antoine

GHU Paris
Psychiatrie & Neurosciences
Maison Blanche

Maison des aînés et des aidants
NORD EST ET OUEST

Médecins du Monde

Œuvre Falret

La Mie de Pain
DE L'URGENCE À L'INSERTION

Ville de Paris
PERMANENCES SOCIALES D'ACCUEIL

Association Santé Goutte d'Or

samusocialdeParis

sauvegarde de l'adolescence à paris
TONUS EMPLOIS

Association Olga Spitzer
agir pour l'enfance

Administration Pénitentiaire
SERVICES PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION

GROUPE SOS

Préfet du Pas-de-Calais
Liberté
Égalité
Fraternité
SOUS-PRÉFECTURE DE MONTREUIL-SUR-MER

- CENTRE D'ACCUEIL MÉDICALISÉ ET DE RÉINSERTION ECONOMIQUE ET SOCIALE
- CAFDA

SITUATION FINANCIÈRE 2019

COMPTE DE RESULTAT 2019

Le fonctionnement de Droits d'urgence repose sur des partenariats avec des acteurs publics et privés. Ses ressources financières sont majoritairement issues du secteur public : subventions et prestations de services, notamment dans le cadre de marchés de services conclus avec la Ville de Paris.

En 2019, le montant des charges d'exploitation de l'association est de 2.268.582 €
L'exercice 2019 laisse apparaître un résultat comptable excédentaire de 110.539 €

Droits d'urgence est une association d'intérêt général régie par la loi 1901 habilitée à recevoir des dons d'entreprises et de particuliers. En application des articles 200 et 238- bis du Code général des impôts, les dons ouvrent droit à des réductions fiscales.

EMPLOI DES RESSOURCES

CHARGES DE PERSONNEL
1.986 K€

- Relais d'accès au droit : 51 %
- Points d'accès au droit : 14 %
- Autres dispositifs : 35 %

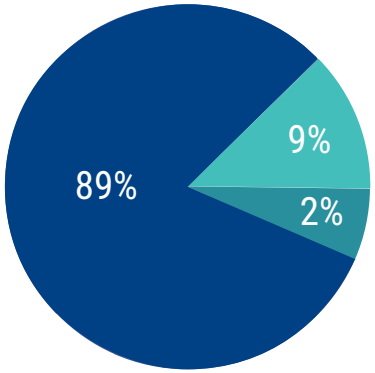

ACHATS ET PRESTATIONS EXTERNES
282 K€

FRAIS GÉNÉRAUX

ORIGINE DES RESSOURCES : 2.401.447 €

SECTEUR PUBLIC

- 7 Ministères et services de l'Etat
- 1 Collectivité
- 2 Conseils départementaux de l'accès au droit
- 1Etablissements publics de santé

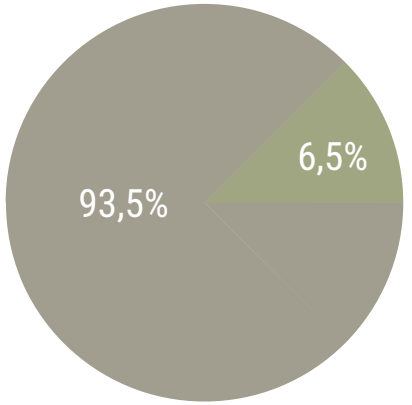

SECTEUR PRIVÉ

- 3 fondations et entreprises
- 6 cabinets d'avocats
- 1 fond de dotation
- 1 association

SUIVEZ NOS ACTIONS !

droitsdurgence.org

contact@droitsdurgence.org

@DDurgence

5, rue du Buisson Saint-Louis 75 010

DDurgence

01 40 03 62 82

Réalisation du rapport

Nous remercions toutes les équipes et personnes ayant contribué à l'élaboration de ce rapport d'activité, ainsi que tous les salariés, stagiaires, chargée de communication, bénévoles, administrateurs et membres de l'association qui font vivre l'accès au droit au quotidien.

Conception graphique et mise en page :

Edouard Marchal - edwarden.fr

Crédits photos (sauf mention contraire) :

Marc Melki - www.marcmelki.com

LE DROIT D'ÊTRE QUEL-QU'UN.

Rapport d'activité 2019